



Contrat d'engagement de Légumes Bio du 6 JUILLET 2015 au 14 DECEMBRE 2015

Le présent contrat est passé entre le :

Producteur: Grégory HULLOT demeurant à NAUJAC SUR MER

Et

L'adhérent :

Nom et Prénom _____

⊙ Adresse _____

⊙ Mail : _____ @ _____

⊙ Téléphone domicile/portable: _____

⊙ A ne remplir que si vos coordonnées ont changé

Le présent contrat est passé pour une distribution au Pôle de l'Ardilouse tous les lundis, d'un panier de légumes d'espèces différentes selon la saison, pour un prix de 12 euros (dont TVA à 5,5 % = 0.626 €), payable d'avance à la signature du contrat. Les adhérents sont solidaires des aléas de la production.

Le Producteur Grégory HULLOT, s'engage à respecter la charte de l'Agriculture Paysanne et d'apporter ses légumes sur le lieu de distribution les jours convenus

Dates de distribution : Juillet 6, 13, 20 et 27 - Aout 3, 10, 17, 24 et 31 - Septembre 7, 14, 21 et 28 - Octobre 5, 12, 19 et 26 - Novembre 2, 9, 16, 23 et 30 - Décembre 7 et 14

En cas d'empêchement exceptionnel de votre part le jour de la livraison, nous vous encourageons vivement à faire récupérer votre panier par une autre personne et à prévenir par mail : amaplacanau@hotmail.fr.

Tout panier non récupéré le jour de la distribution sera perdu et non remboursé.

L'adhérent s'engage à participer à la vie de l'AMAP (aide à la distribution...), reconnaît avoir pris connaissance de la charte des AMAP et du règlement intérieur de l'AMAP Lacanau (documents à consulter sur le site amaplacanau.canalblog.com)

La loi applicable est la loi française.

Délai de rétractation : l'adhérent a 7 jours pour se rétracter après la signature du présent contrat.

Modalités de règlement : - Les chèques sont établis à l'ordre de « **EARL LE JARDIN DU PREUILH** » (**1 à 6 chèques**). Ils doivent être remis lors d'une distribution, **au plus tard 29 juin 2015** à l'un des correspondant légumes accompagnés du contrat imprimé dûment rempli et signé.

- 1 Chèque de 48 € pour chaque mois - Total de 288 € (dont 15,02 € de TVA) pour 24 paniers
n° des chèques : _____

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Reçu du Contrat d'engagement de Légumes bio
du 6 JUILLET 2015 au 14 DECEMBRE 2015

Grégory HULLOT atteste avoir reçu de M. _____
pour confirmation de son engagement d'achat.

 Les chèques sont à établir à l'ordre de «EARL LE JARDIN DU PREUILH»

Numéro des chèques : _____

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

JUILLET	6, 13, 20 et 27	4 paniers
AOUT	3, 10, 17, 24 et 31	5 paniers
SEPTEMBRE	7, 14, 21 et 28	4 paniers
OCTOBRE	5, 12, 19 et 26	4 paniers
NOVEMBRE	2, 9, 16, 23 et 30	5 paniers
DECEMBRE	7 et 14	2 paniers

Total : 24 paniers

Les distributions ont aussi lieu les jours fériés, sauf avis contraire annoncé par messagerie.

24 paniers x12 € = 288 € / par 6 mois = 48 €